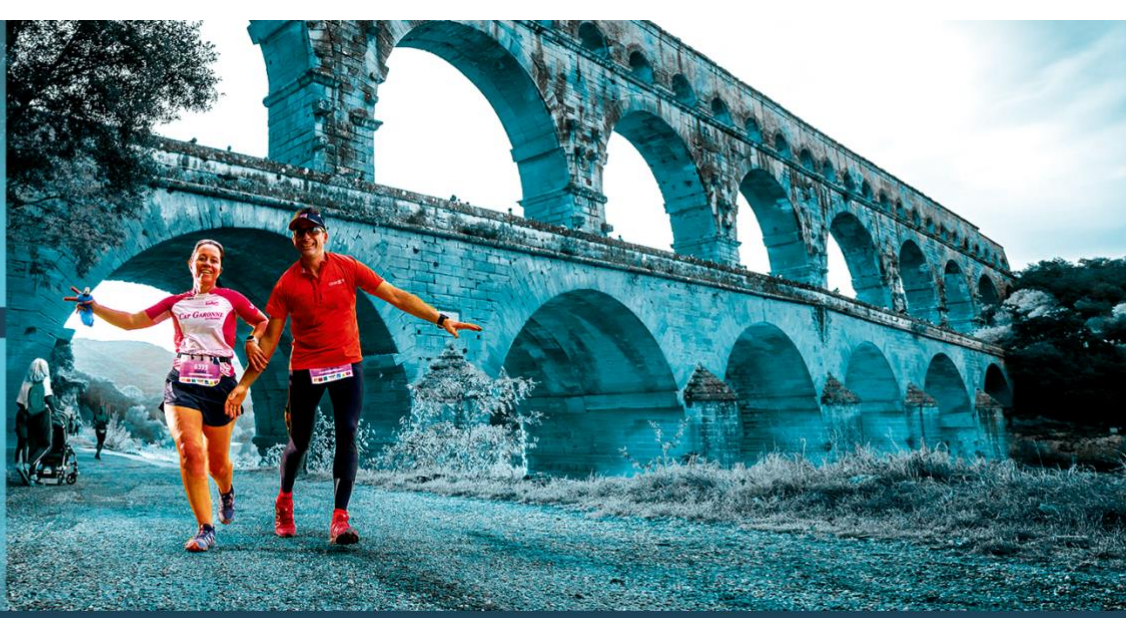


11
NOVEMBRE
2023

3^e ÉDITION

VENI
VICI



REGLEMENT LA VENI VICI 2023

① – **La 3^e édition de la VENI VICI** est co-organisée par la société YESWERUN et l'association DENIM RUNNING le **samedi 11 novembre 2023** entre Nîmes, le Pont du Gard et Uzès (Gard), en partenariat avec le Département du Gard, la Région Occitanie, les villes de Nîmes et d'Uzès, ainsi que l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard, qui sera le site central de la manifestation.

② – **Six formules sont proposées sur la 3^e édition de la VENI VICI :**

- **72 KM run** (Nîmes > Pont du Gard > Uzès) / **1850 D+**
- **44 KM run** (Nîmes > Pont du Gard) / **1200 D+**
- **27 KM run** (Pont du Gard > Uzès) / **640 D+**
- **Marche nordique 27 KM** chronométrée (Pont du Gard > Uzès) / **640 D+**
- **13 KM run** (Pont du Gard > Pont du Gard) / **440 D+**
- **Rando 13 KM** (Pont du Gard > Pont du Gard) / **440 D+**

③ – **Les distances proposées seront ouvertes** le jour de l'évènement uniquement aux participants munis d'un dossard (coureurs & randonneurs), licenciés ou non, nés :

- avant le 31 décembre 2004 pour les coureurs du 72 km.
- avant le 31 décembre 2004 pour les coureurs du 44 km.
- avant le 31 décembre 2005 pour les coureurs du 27 km et de la marche nordique 27 km (chronométrée).
- au plus tard le 31 décembre 2008 pour les coureurs du 13 km,
- au plus tard le 31 décembre 2016 pour les participants à la rando 13 km (non-chronométrée).

④ – **Inscriptions**

Elles se font uniquement sur internet sur le site www.njuko.net/lavenivici-2023

Une **inscription ne sera validée** qu'à réception du dossier complet comprenant :

- le formulaire d'inscription en ligne dûment complété,
- le paiement par carte bancaire (seul moyen de paiement accepté).

Tout dossier incomplet lors de la clôture des inscriptions sera rejeté. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course/rando sans dossard.

⑤ – **Certificat médical et licence**

Pour toutes les distances RUN (13 / 27 / 44 / 72 km) :

> **Un justificatif médical est nécessaire pour tous les coureurs majeurs** (18 ans ou plus le jour de la manifestation). Pour se voir remettre leur dossard, ils devront **au choix** déposer dans leur dossier d'inscription en ligne avant l'évènement :

- **un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport** ou de la course à pied ou de l'athlétisme **en compétition** (cette dernière mention est indispensable), daté de moins d'un an le jour de l'évènement.
- **une licence FFA** (Athlé Compétition, Entreprise, Running) ou d'un « Pass J'Aime Courir » en cours de validité,
- ou **une licence sportive délivrée par une Fédération agréée** sur laquelle figure la non contre-indication du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Les fédérations agréées sont les suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),

- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

> **Pour les coureurs mineurs inscrits sur le 13 km RUN** (moins de 18 ans le jour de la manifestation), la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Il est remplacé par un questionnaire de santé disponible [ici](#). Le participant mineur sera tenu de fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied datant de moins de six mois, uniquement s'il répond par l'affirmatif à au moins une question du questionnaire.

Les participants à la marche nordique chrono (27 km) devront pour leur part fournir :

> un certificat médical daté de moins d'un an au jour de la manifestation, mentionnant **l'aptitude à la pratique de la randonnée pédestre, de la marche nordique ou du sport en compétition**. Tout autre terme n'est légalement pas valide et ne pourra pas permettre une validation du certificat médical par l'organisation.

Les participants à la rando (13 km) n'ont aucun justificatif médical à fournir, le parcours n'étant pas chronométré.

6 – Assurance annulation

En souscrivant à la garantie Annulation proposée par « BETicketing » juste avant la validation de leur inscription en ligne, les participants peuvent se donner le droit d'annuler leur participation et d'être remboursés sous certaines conditions à hauteur de 80 % de la valeur de leur dossard jusqu'à 72h après l'évènement, soit le mardi 14 novembre 2023 à 23h59'59. A noter qu'il n'est pas possible de souscrire à l'assurance annulation une fois inscrit(e). Les conditions générales de vente de l'assurance annulation sont [disponibles ici](#).

7 – Cas d'annulation ou de report de l'évènement

Au cas où la VENI VICI ne pourrait se tenir le samedi 11 novembre 2023 pour toute raison indépendante à notre volonté – par exemple en cas de rebond majeur de la crise sanitaire Covid-19 entraînant une nouvelle annulation de tous les évènements grand public en France –, **aucun dossard ne sera perdu :**

- L'inscription sera automatiquement reportée sur l'édition 2024 (mi-novembre).
- Dans ce cas, les personnes qui le souhaitent pourront également demander le report de leur l'inscription sur l'édition 2025 par mail à info@nimesurbantrail.com, dans un délai d'un mois à compter de l'annulation de la manifestation.
- Un remboursement (complet ou partiel) de l'inscription pourra également être proposé en complément par l'organisation selon la date à laquelle l'annulation de l'évènement est prononcée.

8 – Mesures sanitaires

Les conditions d'organisation de la VENI VICI seront soumises aux mesures sanitaires en vigueur (s'il y en a) au moment de l'évènement. Toute personne inscrite devra les accepter et s'y conformer, même si aucune mesure n'était en vigueur au moment de son inscription.

9 – Retrait des dossards (sous réserve de modifications)

Il aura lieu :

- **vendredi 10 novembre 2023 de 9h à 20h** sur le site du Pont du Gard en rive droite (accès parking gratuit).
- **samedi 11 novembre 2023 de 6h00 à 14h** sur le site du Pont du Gard (accès parking payant).

Attention : nous recommandons vivement de privilégier le retrait de votre dossard le vendredi 10 novembre 2023 pour éviter une longue file d'attente... et le stress du samedi matin, plusieurs milliers de participants étant attendus.

1 0 – Horaires des départs samedi 11 novembre 2023 (sous réserve de modifications)

- **8h30 (départ par vagues ou groupé) :** départ du **72 km** (Nîmes > Uzès), avec acheminement des participants qui le souhaitent au départ par navettes bus depuis Uzès (ville d'arrivée).
- **9h00 (départ par vagues) :** départ du **13 km** (boucle Pont du Gard > Pont du Gard).
- **9h30 (départ par vagues ou groupé) :** départ du **44 km** (Nîmes > Pont du Gard), avec acheminement des participants qui le souhaitent au départ par navettes bus depuis le Pont du Gard (site d'arrivée).
- **10h00 (départ par vagues) :** départ de la **Rando 13 km** (boucle Pont du Gard > Pont du Gard).
- **13h00 (départ par vagues ou groupé) :** départ de la **marche nordique 27 km chrono** (Pont du Gard > Uzès), avec acheminement des participants qui le souhaitent au départ par navettes bus depuis Uzès (ville d'arrivée).
- **14h30 (départ par vagues) :** départ du **27 km** (Pont du Gard > Uzès), avec acheminement des participants qui le souhaitent au départ par navettes bus depuis Uzès (ville d'arrivée).

1 1 – Parkings et navettes bus

L'accès aux parkings (payants) du Site du Pont du Gard sera possible pour les participants sur les deux rives du Pont du Gard (côté Remoulins et Vers-Pont-du-Gard).

Des navettes bus (payantes mais non-obligatoires, à payer impérativement lors de l'inscription en ligne) sont proposées aux participants qui le souhaitent :

> Sur le 72 KM (RUN)

- Navette Uzès > Nîmes (pour se rendre au départ) / 9€

Le départ des navettes pour le 72 KM se fera au Parking du Refuge (Arènes) à Uzès, à quelques centaines de mètres de la ligne d'arrivée. **Départ des navettes le samedi matin entre 6h30 et 6h45**, direction les Jardins de la Fontaine à Nîmes où le départ du 72 KM sera donné à 8h30. Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 72 KM au départ à Nîmes.

Attention : il n'y aura pas de navette retour entre Uzès et Nîmes après la course. Il est conseillé de se stationner à Uzès et de prendre la navette aller pour se rendre au départ à Nîmes le matin de la course.

> Sur le 44 KM (RUN)

- navette Pont du Gard > Nîmes (pour se rendre au départ) / 9€

Le départ des navettes pour le 44 KM aura lieu sur le parking rive droite du site du Pont du Gard (côté Remoulins). **Départ des navettes le samedi matin entre 7h30 et 7h45**, direction les Jardins de la Fontaine à Nîmes où le départ du 44 KM sera donné à 9h30.

- ou navette Uzès > Nîmes (pour se rendre au départ) / 9€

Les participants du 44 KM qui souhaitent se rendre directement au départ à Nîmes depuis Uzès sont autorisés à emprunter la navette bus prévue pour les coureurs du 72 KM le samedi matin. Seule contrainte : il vous faudra vous lever un peu plus tôt ;) **Départ des navettes le samedi matin entre 6h30 et 6h45** du Parking du Refuge (Arènes) à Uzès, direction les Jardins de la Fontaine à Nîmes où le départ du 44 KM sera donné à 9h30. Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants du 44 KM au départ à Nîmes.

Attention : il n'y aura pas de navette retour Pont du Gard à Nîmes après la course. Il est donc conseillé de stationner au Pont du Gard et de prendre la navette aller pour se rendre au départ à Nîmes le matin de la course.

> Sur la MARCHE NORDIQUE 27 KM

- navette Uzès > Pont du Gard (pour se rendre au départ) / 5€

Le départ des navettes pour la marche nordique 27 KM se fera au Parking du Refuge (Arènes) à Uzès, à quelques centaines de mètres de la ligne d'arrivée. **Départ des navettes le samedi matin entre 10h45 et 11h00**, direction le site du Pont du Gard, où tu prendras le départ à 13h00.

- navette Uzès > Pont du Gard (retour) à 5€

Des navettes retour au Pont du Gard sont également proposées, avec un service continu en rotation de navettes le samedi de 17h à 22h30. Départ des navettes au Parking du Refuge (Arènes) à Uzès. Arrivée sur le parking bus rive droite sur le site du Pont du Gard. Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants au départ de la MARCHE NORDIQUE 27 KM au Pont du Gard.

> Sur le 27 KM (RUN)

- navette Uzès > Pont du Gard (pour se rendre au départ) / 5€

Le départ des navettes pour le 27 KM run se fera au Parking du Refuge (Arènes) à Uzès, à quelques centaines de mètres de la ligne d'arrivée. **Départ des navettes le samedi matin entre 12h15 et 12h30**, direction le site du Pont du Gard, où tu prendras le départ à 14h30. Vous pourrez rester couverts jusqu'à la dernière minute, une consigne sacs étant prévue spécifiquement pour les participants au départ du 27 KM au Pont du Gard.

- navette Uzès > Pont du Gard (retour) / 5€

Des navettes retour au Pont du Gard sont également proposées, avec un service continu en rotation de navettes le samedi de 17h à 22h30. Départ des navettes au Parking du Refuge (Arènes) à Uzès. Arrivée sur le parking bus rive droite sur le site du Pont du Gard.

① ② – Consignes sacs (gratuites)*

Elles seront proposées sur toutes les courses en ligne :

> Sur le 72 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ à Nîmes pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera au niveau de l'entrée principale des Jardins de la Fontaine. Ils retrouveront leur sac sitôt la ligne d'arrivée franchie à Uzès. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 72 km qui ne prennent pas la navette bus.

> Sur le 44 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ à Nîmes pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera au niveau de l'entrée principale des Jardins de la Fontaine. Ils retrouveront leur sac sitôt la ligne d'arrivée franchie sur le site du Pont du Gard. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 44 km qui ne prennent pas la navette bus.

> Sur le 27 KM et la marche nordique 27 KM :

Les participants pourront emmener leur sac au départ au Pont du Gard pour rester habillés avant de prendre leur départ. Le dépôt de leur sac se fera sur le parking bus rive droite (côté Remoulins) sur le site du Pont du Gard. Ils retrouveront leur sac sitôt la ligne d'arrivée franchie à Uzès. A noter que la consigne sacs est ouverte également aux participants du 27 km et de la marche nordique 27 km qui ne prennent pas la navette bus.

*Taille maximale acceptée pour les sacs 55 x 35 x 25 cm (valise cabine avion).

1 3 – Matériel obligatoire et barrières éliminatoires

• **72 KM (Nîmes > Pont du Gard > Uzès)** : le circuit long se court en semi-autonomie. Quatre ravitaillements seront assurés sur le parcours (tous les 15 km environ), ainsi qu'un ravitaillement complet solide et liquide à l'arrivée (à Uzès). Deux barrières horaires (éliminatoires) seront mises en place au passage au Pont du Gard (km 44,4) et au ravito d'Argilliers (km 58,3) sur la base d'une vitesse moyenne de 5,4 km/h. Soit un temps de course effectif maxi de 8h13 au passage au Pont du Gard (ravito) et de 10h48 à Argilliers (ravito).

Le matériel suivant est imposé pour les coureurs sur le format long : réserve d'eau de 50 cl minimum, couverture de survie, lampe frontale, sifflet, barres et/ou gels énergétiques, chaussures de course à pied (trails de préférence), gobelet personnel ou flasque pour accéder aux ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout concurrent n'étant pas muni de ce matériel (**aucun gobelet ne sera distribué**).

• **44 KM (Nîmes > Pont du Gard)** : le parcours se fait également en semi-autonomie. Deux ravitaillements seront assurés au 15^e et 30^e km environ, ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée (site du Pont du Gard). Une barrière horaire (éliminatoire) sera mise en place au passage du ravito de Lédenon (km 29,1) sur la base d'une vitesse moyenne de 5,1 km/h. Soit un temps de course effectif maxi de 5h43 à Lédenon (ravito 2).

Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 72 KM est imposé aux participants (**aucun gobelet distribué**).

• **27 KM + marche nordique 27 KM (Pont du Gard > Uzès)** : le parcours se fait également en semi-autonomie. Un ravitaillement complet sera assuré (à Argilliers après 13,8 km), ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide complet à l'arrivée à Uzès. Pas de barrière horaire. Le même matériel obligatoire que pour les coureurs du 72 KM est imposé aux participants, y compris la lampe frontale (**aucun gobelet distribué**).

• **13 KM (Pont du Gard > Pont du Gard)** : sur le circuit court, les participants auront un ravito à mi-parcours, ainsi qu'un ravitaillement complet (solide + liquide) à l'arrivée. Pas de matériel obligatoire (attention : **aucun gobelet distribué**).

• **Rando 13 km** : pas de matériel obligatoire (attention : **aucun gobelet distribué**). Une réserve d'eau est cependant vivement conseillée, du fait de la distance. Les participants auront droit à un ravito à mi-parcours, ainsi qu'à un ravitaillement complet (solide + liquide) à l'arrivée.

> **Tous les parcours chronométrés feront l'objet d'un suivi LiveTrail** (avec plusieurs points de contrôle intermédiaires) ici : <https://lavenivici.livetrail.net>

1 4 – Durant les courses & randonnée

Les participants sans dossard (coureurs comme randonneurs), les animaux et les engins (motorisés ou non) sont formellement interdits sur les tracés, hormis ceux de l'organisation. Les accompagnateurs et suiveurs ne sont pas autorisés, de même que les ravitaillements sauvages, sous peine de disqualification des participants concernés. Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

1 5 – Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en :

- conservant avec eux les emballages des gels et barres énergétiques et à les déposer dans les récipients mis en place par l'organisation sur les parcours et sur les zones de départ-arrivée.
- suivant le tracé sans coupe volontaire du parcours.

De même, certains passages sur des zones protégées à proximité du site du Pont du Gard comportent des restrictions en termes de doublement. Merci de respecter les signalisations et consignes des bénévoles.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la disqualification d'un concurrent (coureurs comme randonneurs).

1 6 – **Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours ou le kilométrage** à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (climatiques, autorisations...).

1 7 – Sécurité durant les courses

Un service médical (secouristes + médecins urgentistes) sera présent le jour de l'épreuve. Le dispositif de sécurité sera complété par la présence d'équipages de police municipale et d'équipes de radio-signalisation aux points stratégiques des parcours, et complété par la présence de signaleurs sur le terrain durant toute la durée de la manifestation.

1 8 – Récompenses

- Sur les épreuves running (72 km, 44 km, 27 km et 13 km), seront récompensées chez les hommes et les femmes :
 - les 3 premiers au classement scratch,
 - le 1^{er} de chaque catégorie (-20 ans / -30 ans / -40 ans / -50 ans / -60 ans / -70 ans / +70 ans). Pas de cumul de récompenses.
- Sur l'épreuve marche nordique 27 km, seront récompensés : les 3 premiers hommes & les 3 premières femmes,
- Pas de classement ni de remise de prix pour les participants à la rando 13 km (non chronométrée).
- La remise des prix aura lieu en deux temps :
 - **Samedi 11 novembre 2023 à 16h00** sur le Site du Pont du Gard (rive droite - Remoulins) pour le 44 KM et le 13 KM.
 - **Samedi 11 novembre 2023 à 19h00** à Uzès pour le 72 KM, le 27 KM et la marche nordique 27 KM.

1 9 – Responsabilité des participants

Chaque concurrent participe à la VENI VICI sous sa propre et exclusive responsabilité. Le numéro de dossard doit être placé devant soi sur toutes les distances et entièrement lisible, sous peine de disqualification. Tout inscrit rétrocédant son dossard à un tiers personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

2 0 – La VENI VICI est une épreuve pédestre assimilable aux courses nature & trail (y compris la marche nordique chronométrée).

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels complétés par un fléchage au sol et de la rubalise, y compris pour la randonnée. Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, courir sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés par l'organisation et suivre les consignes des signaleurs et des équipes de police municipale présents aux intersections. Il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

2 1 – Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs YESWERUN & DENIM RUNNING sont couverts par une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande d'autorisation administrative. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.

Nous recommandons fortement aux participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

2 2 – Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au PC course (numéro figurant sur le dossard) et il est bien précisé que les participants se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs.

2 3 – Exploitation d'image & données personnelles. En s'inscrivant à la VENI VICI, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement. L'organisation informe les concurrents que leurs coordonnées pourront être communiquées à des sociétés ou associations partenaires à condition d'avoir donné leur consentement, et qu'à ce titre ils pourront être amenés à recevoir des offres de celles-ci.

2 4 – Droit d'accès aux données personnelles. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en envoyant un mail à info@lavenivici.com

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à la société YESWERUN, en charge du traitement des informations fournies. Ces données sont utilisées pour le traitement des inscriptions. Les participants sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations sportives organisées par YESWERUN. Ils peuvent également être amenés à recevoir des informations de sociétés partenaires de l'événement, uniquement s'ils ont donné l'autorisation au moment de leur inscription en ligne. Il est possible de se désabonner des newsletters de YESWERUN à tout moment.

2 5 – Acceptation du règlement. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.